

Assurances BIAT
Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars
Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac
Les Berges du Lac, 1053, Tunis
Identifiant Unique : 0601492D

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 Mai 2021

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 9h00 au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2020.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2020.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020.
- 9) Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- 10) Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.
- 11) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.
- 12) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

PROJET DE RÉSOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2021

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2020, qui s'élève à **16 163 013,283 dinars** majoré du report à nouveau de **756 013,148 dinars**, soit au total **16 919 026,431 dinars**, comme suit :

tableau d'affectation des résultats de 2020	
Bénéfice Net	16 163 013,283
Report antérieur à 2020	756 013,148
Total	16 919 026,431
Réserves légales (5%)	-
1^{er} reliquat	16 919 026,431
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de 2020)	4 000 000,000
2^{ème} reliquat	12 919 026,431
Fonds social (prélevés sur les Bénéfices de 2020)	500 000,000
3^{ème} reliquat	12 419 026,431
Dividendes a distribuer	10 560 000,000
Report a nouveau	1 859 026,431

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2020, à **dix millions cinq cent soixante mille dinars (10 560 000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de **quarante-huit dinars (48 TND)** par action.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2020, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2020, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat de **Monsieur Abderrazek LAHIANI** en tant qu'administrateur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FMBZ-KPMG Tunisie (SA)** » représenté par **Mme Kalthoum BOUGUERRA**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Huitième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à